

## **Le Conseil Regional du Tchologo Face au Defi d'Accessibilite a l'Eau et l'Electricite dans le Departement de Kong (Nord-Cote d'Ivoire)**

***Soro Koulotioloma Issa, Docteur en Géographie***

***Gnankouen Anicet Renaud, Assistant***

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Labo VST, Département de Géographie

***Koffi Konan Norbert, Assistant***

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Labo URED, Département de Géographie

[Doi:10.19044/esj.2022.v18n35p105](https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n35p105)

---

Submitted: 20 August 2022

Accepted: 21 November 2022

Published: 30 November 2022

Copyright 2022 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

*Cite As:*

Soro K.I., Gnankouen A. R. & Koffi K.N. (2022). *Le Conseil Regional du Tchologo Face au Defi d'Accessibilite a l'Eau et l'Electricite dans le Departement de Kong (Nord-Cote d'Ivoire)*. European Scientific Journal, ESJ, 18 (35), 105.

<https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n35p105>

---

### **Résumé**

Remontant à la période coloniale, la politique de décentralisation s'est présentée comme une stratégie palliative de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la satisfaction des besoins des populations. Mais de plus en plus, les entités décentralisées à l'instar du Conseil Régional du Tchologo éprouvent des difficultés pour assurer les besoins des populations locales. Cette étude a pour objectif de montrer le défi du Conseil Régional du Tchologo face à l'accessibilité à l'eau et à l'électricité des populations dans le département de Kong. Ce travail repose sur une recherche documentaire et des enquêtes de terrain effectuées à l'aide de questionnaires et de guides d'entretien. L'étude révèle qu'avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo, sur les trois villes départementales, celle de Kong est la seule dotée d'une hydraulique villageoise améliorée (HVA). En milieu rural, seulement 15 villages disposaient d'hydraulique villageoise (HV) fonctionnelle. Au niveau de l'électricité, 36 villages sur 72 qui ne respectaient pas la norme fixée par l'Etat, à savoir des villages de plus de 500 habitants n'étaient pas électrifiés. Pour

combler ces déficits, le Conseil Régional du Tchologo a construit 21 HV et réhabilité 10 dans 25 villages et électrifié 4 villages. Par ailleurs, les actions entreprises par le Conseil régional en vue d'améliorer l'accessibilité à l'eau et l'électricité connaissent une appréciation diversifiée dans le département de Kong.

---

**Mots-clés:** Département de Kong, Conseil Régional, eau, électricité, accessibilité

---

## **The Regional Council of Tchologo Facing the Challenge of Accessibility to Water and Electricity in the Department of Kong (North-Cote d'Ivoire)**

*Soro Koulotioloma Issa, Docteur en Géographie*

*Gnankouen Anicet Renaud, Assistant*

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Labo VST, Département de Géographie

*Koffi Konan Norbert, Assistant*

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Labo URED, Département de Géographie

---

### **Abstract**

Dating back to the colonial period, the decentralization policy was presented as a palliative strategy of the State of Côte d'Ivoire in meeting the needs of the populations. But more and more, decentralized entities like the Tchologo Regional Council are finding it difficult to meet the needs of local populations. This study aims to show the challenge of the Regional Council of Tchologo in the face of accessibility to water and electricity for populations in the department of Kong. This work is based on documentary research and field surveys carried out using questionnaires and interview guides. The study reveals that before the installation of the Regional Council of Tchologo, out of the three departmental towns, that of Kong was the only one with improved village hydraulics (HVA). In rural areas, only 15 villages had functional village water supply (HV). In terms of electricity, 36 out of 72 villages that did not meet the standard set by the State, namely villages with more than 500 inhabitants were not electrified. To fill these deficits, the Regional Council of Tchologo built 21 HV and rehabilitated 10 in 25 villages and electrified 4 villages. In addition, the actions undertaken by the Regional Council to improve access to water and electricity are widely appreciated in the department of Kong.

---

**Keywords:** Department of Kong, Regional Council, water, electricity, accessibility

## Introduction

L'aménagement du territoire désigne l'action publique s'efforçant de répartir géographiquement la population et les activités économiques. Son objectif est d'homogénéiser le territoire, soit pour accélérer ou réguler le développement, soit pour améliorer les positions du pays dans le jeu des concurrences internationales (M. Gambino, 2011, p. 1). Cette politique a mis en exergue plusieurs stratégies de développement successives, à savoir : la centralisation, la déconcentration et la décentralisation. La décentralisation a été adoptée dans la constitution ivoirienne en 1960 et mise en œuvre dans la décennie 1980 à travers la politique de communalisation. Elle se traduit par le transfert de compétences aux collectivités territoriales dans les différents domaines surtout dans l'accessibilité des services sociaux de base, en l'occurrence l'eau et l'électricité. Cette action s'inscrit dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), surtout ses objectifs 6 et 7 qui consistent à faire en sorte d'assurer d'ici 2030 l'accès à l'eau et à l'électricité (Banque Mondiale, 2018, p. 22 ; 26). Malgré les nombreux efforts entrepris par les collectivités territoriales, les difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité persistent. En effet, la politique de décentralisation est confrontée à des contraintes dans sa mise en œuvre. Celles-ci s'identifient par la faiblesse des moyens financiers, techniques et l'inégale répartition des investissements (N.B. Assi-Kaudjhis, 2017, p. 180).

En Côte d'Ivoire, selon l'USAID (2019, p.2), la proportion de la population ayant accès à un point d'eau amélioré et géré en toute sécurité n'est que de 37 % au niveau national partagé entre 18 % et 55 % respectivement dans les zones rurales et urbaines. Cette situation amène la population à faire quotidiennement recours à des sources alternatives dont les puits ou forages (M.T. Maillard et *al.*, 2019 p. 3). S'agissant de l'accès à l'électricité, K. A. Kouadio (2019, p. 63) affirme que l'Etat ivoirien s'est fixé comme objectif celui d'électrifier toute les localités d'au moins de 500 habitants d'ici 2030. En dépit de la croissance du secteur de l'énergie, on constate un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Le département de Kong situé au Sud-Ouest de la région du Tchologo avec une population de 118 304 habitants (Institut National de la Statistique, 2021, p. 28) n'échappe pas à cette réalité. Le conseil régional du Tchologo créé par décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 a en charge l'amélioration des conditions de vie des populations de cette circonscription administrative à travers l'accès aux services sociaux de bases surtout l'eau et l'électricité. Il a entrepris de nombreuses actions dans cette optique, depuis sans création. Dès

lors, quel est l'apport de cette structure décentralisée dans l'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité ? De cette question centrale, découlent les questions subsidiaires suivantes :

- Quel était l'état des lieux de l'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo ?

- Quelles sont les actions du Conseil Régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité au niveau du département de Kong face à la demande croissante ?

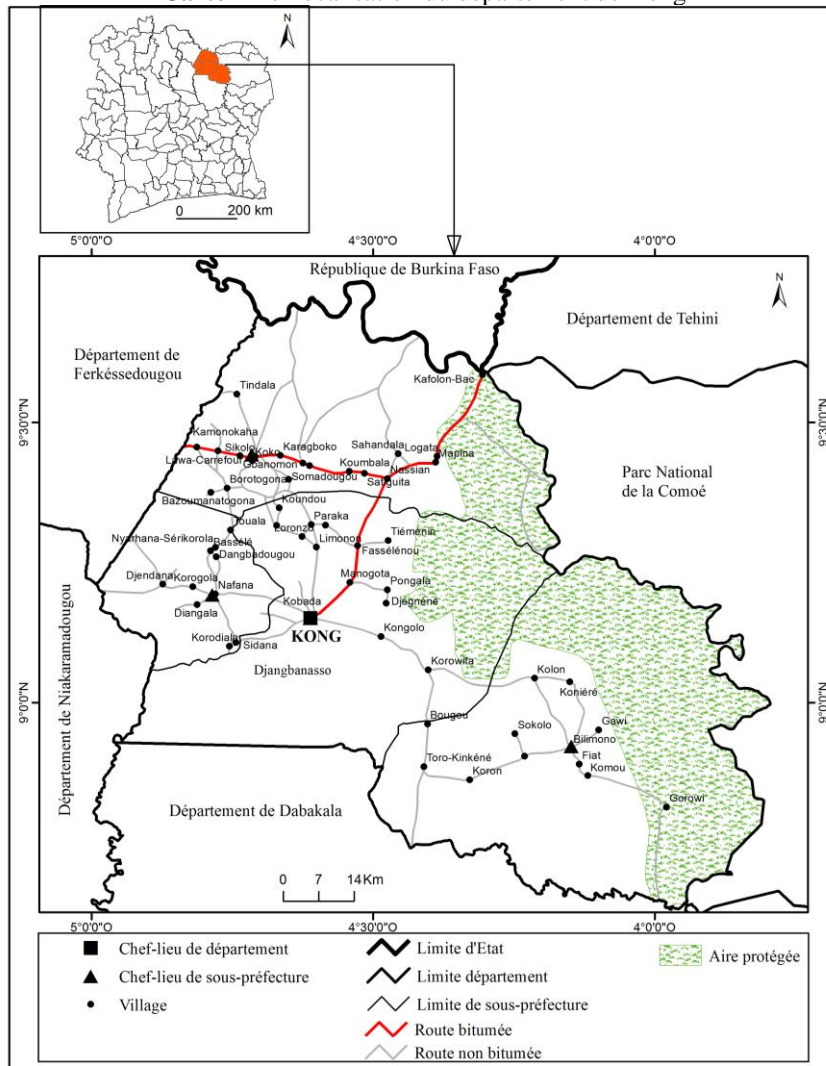
- Quelle est l'appréciation des populations locales des actions du Conseil régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité dans le département de Kong ?

Cette étude s'évertue à montrer les efforts mis en œuvre par le Conseil Régional du Tchologo en vue de satisfaire les populations surtout rurales en infrastructures hydrauliques et électriques.

### **Matériels et méthodes**

Situé dans la Région du Tchologo, le département de Kong est limité au Nord par la République du Burkina Faso et le département de Téhini, à l'Ouest par les départements de Ferkessedougou et de Niankaramandougou, à l'Est par le fleuve Comoé et le département de Bouna, au Sud par le département de Dabakala. Il est créé par le Décret n°2012-611 du 04 juillet 2012 et compte quatre sous-préfectures (Bilimono, Kong, Nafana et Sikolo), 72 villages et plus de 30 campements. Ce département enregistre une dynamique démographique. En effet, sa population est passée de 10 625 habitants en 1975 à 118 304 habitants en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,37 % sur cette période (INS, 1975 ; 2021). Etendu sur une superficie de 8 731 km<sup>2</sup>, il se distingue par la prédominance de l'agriculture, malgré la pratique des activités pastorales (Carte 1).

**Carte n°1. Localisation du département de Kong**



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par GNANKOUEAN Anicet, Décembre, 2021

Cette étude repose sur une recherche bibliographique consultée sur internet, dans les bibliothèques de l'Université Alassane Ouattara, de l'Institut français de Recherche pour le Développement et à la bibliothèque municipale de Kong. L'étude a permis de faire l'état des lieux des recherches menées sur la question de l'accessibilité des populations à l'eau et à l'électricité des populations. Une enquête de terrain a été effectuée de juillet à août 2021 et de novembre à décembre 2021 dans ledit département. Elle a consisté à faire des entretiens avec les autorités décentralisées afin d'identifier les actions menées par ces structures dans ces domaines. L'entretien a concerné également le responsable d'arrondissement de la CIE de et les responsables du secteur de la SODECI du département de Kong. Les informations proviennent aussi du

nombre d'abonnés à ce réseau. Une enquête par questionnaire a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif auprès des chefs de ménage en vue d'évaluer leur niveau de satisfaction des actions effectuées par le conseil régional dans l'accès à l'eau et à l'électricité. La formule statistique d'A. EL Marhoum (2019, p. 11) suivante a été utilisée pour déterminer la taille de l'échantillon :

$$n = \frac{Z^2(PQ) N}{[e^2 (N-1) + Z^2(PQ)]}$$

- n = Taille de l'échantillon ;
- N = Taille de la population mère ;
- Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ;
- e = Marge d'erreur ;
- P = Proportion de ménage supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50 % (0,5) ;
- Q = 1 – P.

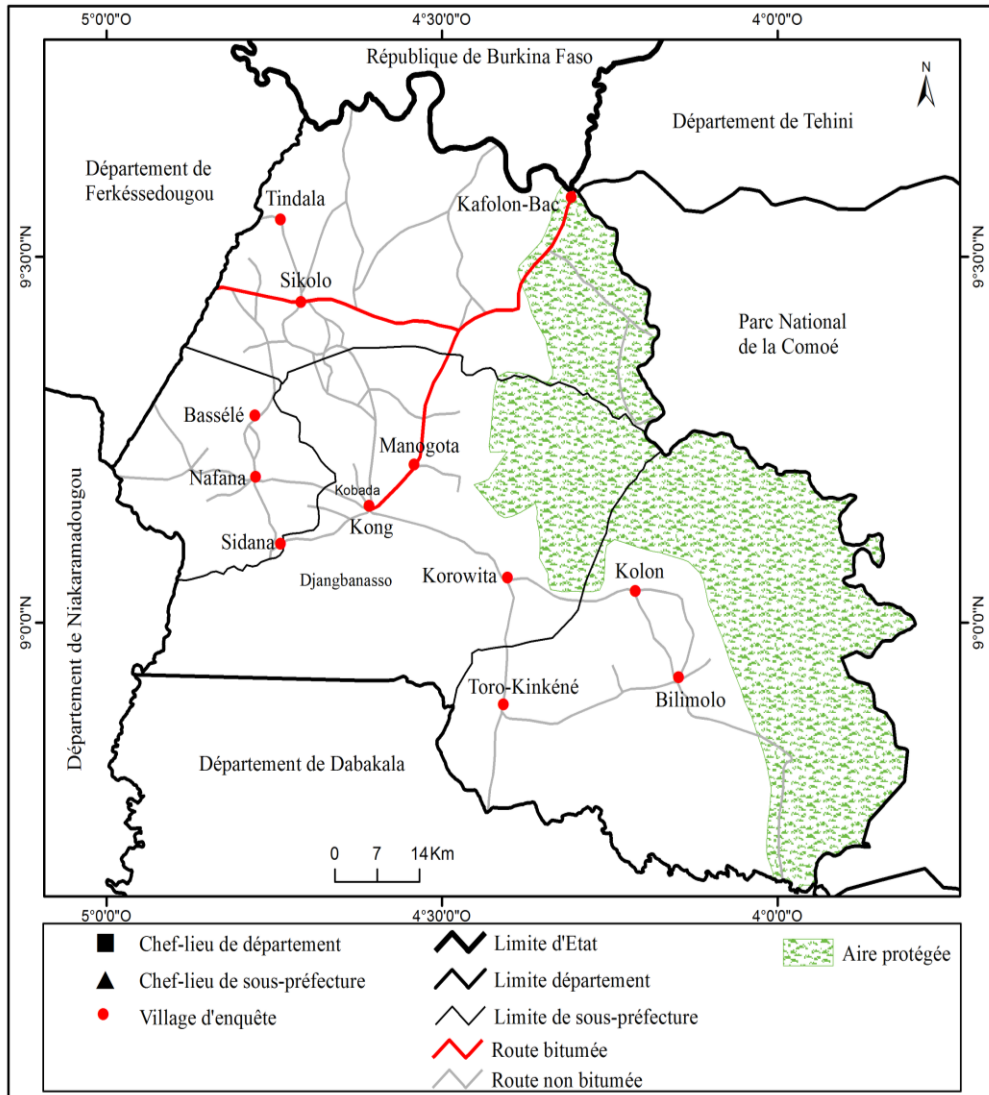
Au niveau de l'application de la formule, on présume que P = 0,50 donc Q = 0,50. Ainsi, à un niveau de confiance de 95 %, Z= 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05.

$$n = \frac{(1,96)^2 (0,5) (0,5) \times 19\,392}{(0,05)^2 (19\,392 - 1) + (1,96)^2 (0,5) (0,5)} = 376$$

À un niveau de confiance de 95 %, la taille minimale de ménages représentatifs est estimée à 320. Selon H. Gumachian et *al.* (2000, p. 346), pour compenser la perte anticipée, il importe de multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponses. Dans le cadre de cette étude, on estime que le taux de réponse à 90 %, alors la taille de l'échantillon corrigé sera :  $n^* = (320) \times (100/90) = 417$ .

Ce sont donc un total de 417 chefs de ménages qui ont été interrogés selon les caractéristiques socioéconomiques : sexe, âge, profession, niveau d'étude. La méthode de choix raisonné a été utilisée pour le choix des localités enquêtées (le chef-lieu de sous-préfecture, un village et un campement). Les critères de choix de celles-ci s'observent à travers : le poids démographique, la disponibilité des équipements sociaux de base, la situation géographique par rapport au chef-lieu de sous-préfecture (carte 2).

Carte n°2 . Localisation des villages d'enquête



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par GNANKOUEN Anicet, Décembre, 2021

Le logiciel Sphinx V<sup>2</sup> a été utilisé pour le traitement statistique des données quantitatives. Les logiciels ARCGIS 10.2 et EXCEL ont permis la réalisation des figures.



## **2. Résultats**

### **2.1. L'état des lieux des services de l'eau et de l'électricité avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo**

Avant la création du Conseil Régional en 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire avait fait des réalisations dans le département au niveau de l'eau et de l'électricité.

#### **2.1.1. L'état des lieux des services au niveau de l'eau dans le département de Kong**

L'analyse effectuée de l'accessibilité à l'eau et à l'électricité dans cette partie distingue le milieu urbain du milieu rural.

##### **2.1.1.1. L'état des lieux de l'accès à l'eau en milieu urbain**

Les besoins des populations du département de Kong au niveau de l'eau sont réels. En effet, avant la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013, les villes chefs-lieux de Sous-préfecture que sont Bilimono, Nafana et Sikolo ne disposaient pas d'installation de systèmes hydrauliques urbains. Seule la ville de Kong était dotée d'un château d'eau aux capacités insuffisantes (100 m<sup>3</sup>) pour les populations. Pourtant, en référence aux normes de l'ONEP (2013), tous les chefs-lieux de sous-préfectures ainsi que les localités de plus de 4000 habitants doivent être équipés en un système hydraulique urbain. Cependant, Bilimono (19 873 habitants), Nafana (17 703 habitants), Sikolo (21 163 habitants), Djangbanasso (5 462 habitants) ne disposaient pas encore de systèmes hydrauliques urbains. Le déficit d'infrastructures hydrauliques et électriques s'explique par la non-fonctionnalité du conseil général de l'ex-département de Ferkessedougou due à la crise militaro-politique qu'a connu la Côte d'Ivoire en 2002. En effet, le conseil général ne bénéficiait que de budget de fonctionnement et non de budget d'investissement au cours de cette période. La photo n°1 présente le premier château d'eau de la ville de Kong.



**Photo n°1.** Le premier château d'eau de la ville de Kong



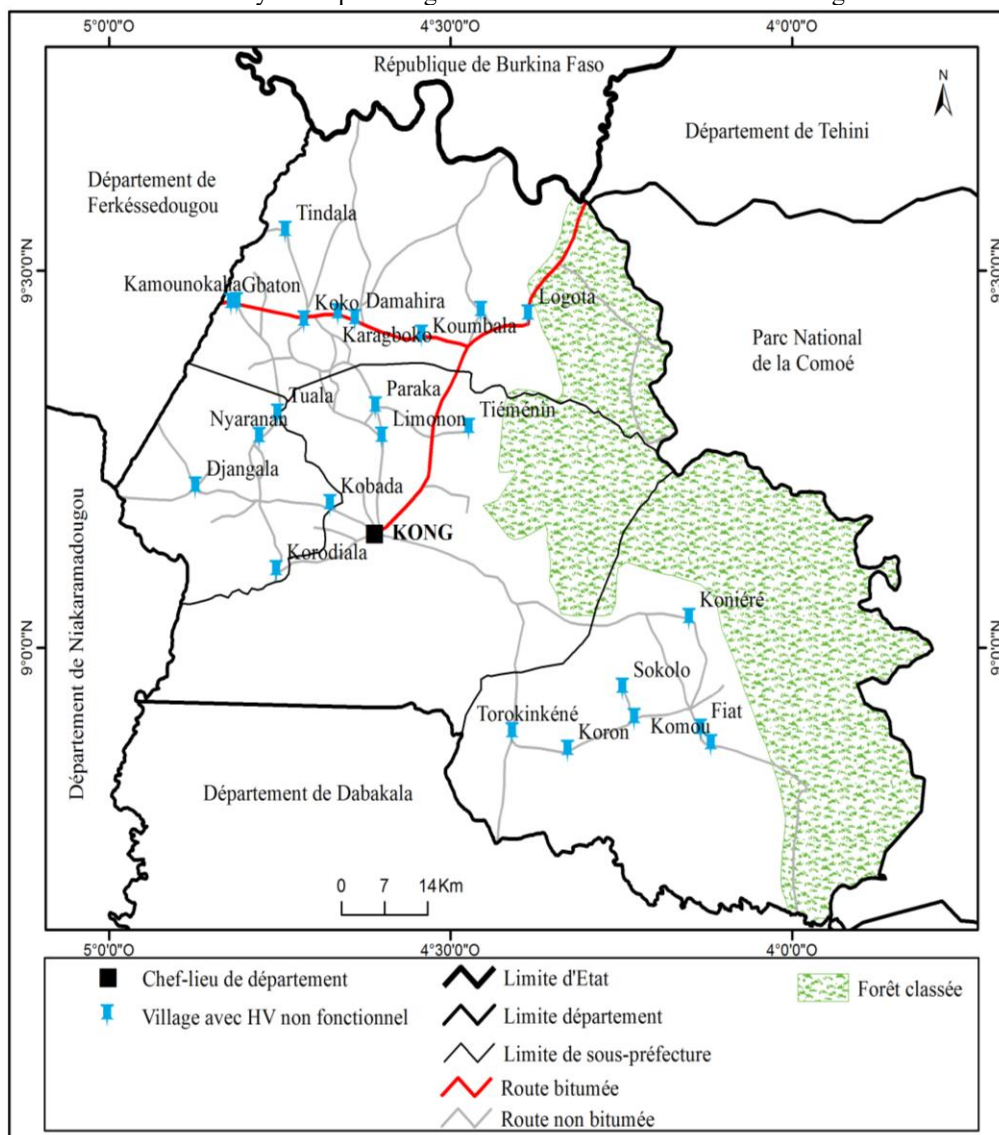
*Prise de vue : SORO K. Issa, 2021*

La photo n°1 présente le premier château de la ville de Kong. Il n'existait dans cette ville qu'un château d'eau d'une capacité de 100m<sup>3</sup>, une station de traitement de l'eau et deux forages pour un total d'abonnés SODECI de 532 personnes en 2015 selon l'antenne SODECI de Ferkessedougou. La population de la ville de Kong qui ne cesse de s'accroître, commençait à ne plus être alimentée correctement en eau car les quartiers situés en hauteur comme la Résidentielle 1, enregistraient des coupures répétées d'eau.

#### **2.1.1.2. L'inégale accessibilité des services de l'eau en milieu rural**

Le département de Kong compte au total 72 villages. L'ONEP équipe en hydraulique villageoise les localités dont la population est comprise entre 400 et 2000 habitants. Cette norme sous-entend une pompe à motricité humaine pour un nombre moyen de 400 usagers (L. Karidioula et N. B. Assi-Kaudjhis, 2019, p.221). Ainsi, sur les 72 villages du département de Kong, l'étude constate que 39 respectaient ces conditions de l'ONEP jusqu'en 2013, année de création du Conseil Régional du Tchologo. Cependant, seuls 15 villages disposaient d'un système hydraulique fonctionnel. Dans les autres villages (22), les pompes n'existaient que de nom, suite à des pannes répétitives. Les bornes fontaines publiques qui fournissaient de l'eau gratuite aux populations ont commencé à être hors service faute de maintenance à la faveur de la crise politico-militaire de 2002 (carte 3).

**Carte n°3.** Les localités du département de Kong de 400 à 2000 habitants ne bénéficiant pas de l'hydraulique villageoise avant la création du Conseil Régional



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par SORO K. Issa, juin, 2022

La carte n°3 laisse apparaître que ces localités étaient inégalement réparties dans l'ensemble du département de Kong. Ainsi, sur les 22 localités ne bénéficiant pas d'hydrauliques villageoises, la sous-préfecture de Bilimono regroupait six (6), soit 27,27%, celle de Kong n'avait que quatre (4) villages, soit 18,18%, celle de Nafana avait quatre (4) villages, soit 18,18%. L'insuffisance de systèmes d'hydraulique villageoise en milieu rural était plus accentuée dans la sous-préfecture de Sikolo avec huit (8) villages sur les quinze (15) que compte cette Sous-préfecture, soit un pourcentage de 36,36%.

Aussi, au niveau des villages équipés en hydraulique villageoise (HV), l'étude constate que les pompes ne sont pas protégées contre les animaux domestiques en divagation comme on peut l'observer sur la photo n°2.

**Photo n°2.** Une pompe à motricité humaine non protégée dans le village de Manogota



*Prise de vue : GNANKOUEN Anicet, 2021*

La photo n°2 montre que la pompe à motricité humaine de ce village est fonctionnelle, malgré le poids des années. Celle-ci ne dispose pas de clôture pour la protéger des animaux domestiques qui sont en général en divagation dans ces villages.

## **2.1.2. L'état des lieux au niveau de l'accessibilité à l'électricité dans le département de Kong**

### **2.1.2.1. Une accessibilité peu reluisante de l'électricité en milieu urbain**

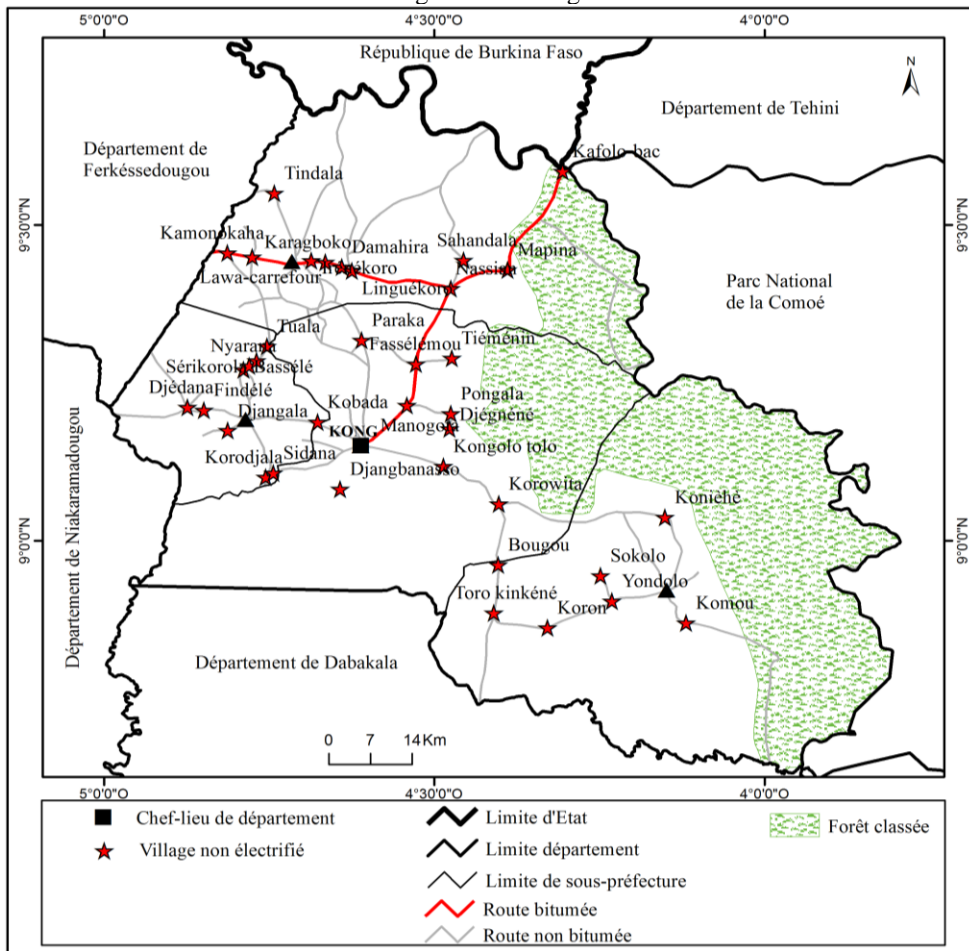
La fourniture de l'électricité dans les régions de la Côte d'Ivoire est assurée par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). En ce qui concerne la Région du Tchologo, elle couvre 187 localités dont 32 sont connectées au réseau électrique soit 17,11% du territoire. Dans le département de Kong, tous les chefs-lieux de sous-préfectures étaient raccordés au système d'éclairage de la CIE avant la création du Conseil Régional du Tchologo. Cependant, l'extension du réseau électrique n'était pas effective dans les quartiers périphériques.

L'étude relève une fréquence des délestages (deux interruptions d'électricité par jour) et de nombreuses pannes sur le réseau au sein du département. Face à ces coupures répétées d'électricité, les populations utilisent des panneaux solaires aussi bien dans les chefs-lieux de sous-préfecture que dans certains villages.

### 2.1.2.2. Un accès différencié à l'électricité en milieu rural dans le département de Kong

Dans le département de Kong, beaucoup de localités en milieu rural étaient sans électricité jusqu'à la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013. Comme en témoignent les gros villages dont le nombre d'habitants dépassait 5 000 qui ne bénéficiaient pas encore de l'électricité. Tel est le cas de Djangbanasso, gros village dont le nombre d'habitants en 2014 était de 5 462 habitants. La carte n°4 illustre l'état de ces localités non électrifiées.

**Carte n°4.** La répartition des localités de plus de 500 habitants non électrifiées avant la création du Conseil Régional de Kong



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par KOFFI Norbert, juin, 2022

La carte n°4 fait ressortir un total de trente-six (36) villages de plus de 500 habitants chacun qui n'étaient pas électrifiés avant la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013. Au total 54 426 habitants, soit 61,89% de la population du département étaient privés d'électricité. La sous-préfecture de

Sikolo, avec 11 villages sur les 36, soit 30,55%, est celle qui avait un nombre élevé de villages non électrifiés.

Selon le responsable départemental de la CIE, l'insuffisance de l'accessibilité à l'électrification se justifie en plus de la situation de crise militaro-politique par l'éloignement de certains villages des lignes de haute tension.

## 2.2. Des actions du conseil Régional du Tchologo face aux besoins criants en eau et en électricité des populations

Le Conseil régional du Tchologo bénéficie du transfert des compétences et des moyens financiers, humains et matériels pour entreprendre des réalisations au niveau de l'hydraulique et de l'électricité.

### 2.2.1. Les actions du Conseil Régional au niveau de l'accès à l'eau dans le département de Kong

Les actions du Conseil Régional en matière d'infrastructures hydrauliques dans le département de Kong sont exclusivement en milieu rural. Le tableau 2 illustre les différentes réalisations à ce niveau.

**Tableau 2.** Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'eau dans le département de Kong

Réalisations	Coût (F CFA)
Réalisation de 12 forages équipés de pompes hydrauliques à: Amaradougou, Koron, Kokobana, Gawi, Tolokinkéné, Lawara, Sokolo, Kobon, Sangala, Sanzilo, Touala et Fasselemou	122 980 127 F CFA
Réhabilitation de 10 pompes hydrauliques à: Sandala, Sanzilo, Touala, Komou, Kongobana, Gawi, Sokolo, Tolokinkiné, Gbanassitogo et Lawara	5 000 000 F CFA
Réalisation de 6 forages équipés de pompes à Logota, Damahira, Harpiedougou, Gbomandougou, Djangala et Findélin-Korogola	63 335 709 F CFA
Réalisation de 3 forages équipés de pompes à Djihoulé, Kamidougou, Kôbadjan	29 902 183 F CFA
<b>Total</b>	<b>221 218 019 F CFA</b>

*Source : Conseil Régional du Tchologo, 2020*

Le tableau 2 fait ressortir les actions du Conseil Régional en matière d'infrastructures hydrauliques villageoises (HV) dans le département de Kong. Il s'agit des actions de réalisation et de réhabilitation de HV et de forages. Au total, le Conseil Régional a dépensé la somme de 221 218 019 F CFA pour la réalisation de ces projets en milieu rural. Les réalisations de ces projets ont concerné 25 villages sur les 72 que compte le département, soit 34,72%.

Cependant, l'étude démontre que sur les 22 villages éligibles qui avaient un HV non fonctionnel avant la création du Conseil Régional en 2013, seulement cinq (5), soit 20,83% ont bénéficié d'une réhabilitation des



infrastructures de la part du Conseil Régional après sa création. Il s'agit de Komou, Djangala, Damahira, Logota et Tolokinkéné. Dix-sept (17) villages remplissant les conditions de l'ONEP n'ont pas bénéficié de ces réalisations.

Par ailleurs, des localités ne remplissant pas les conditions de l'ONEP, ont bénéficié de l'hydraulique villageoise. Il s'agit de Sanzilo avec une population de 357 habitants, Gawi peuplé de 215 habitants et de Kalakala ayant une population de 199 habitants. Ainsi, huit villages ont bénéficié de l'hydraulique villageoise dans le département de Kong.

### **2.2.2. Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'électricité dans le département**

Les actions du Conseil Régional du Tchologo dans le domaine de l'électricité ont également été effectuées en milieu rural uniquement (Tableau 3).

**Tableau 3.** Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'électricité dans le département de Kong

<b>Réalisations</b>	<b>Coût (F CFA)</b>
Électrification de Irinékorou	67 638 708
Électrification de Fassélérou	96 674 595
Electrification de Paraka	N.P.
Electrification de Nyarana	N.P.
<b>Total</b>	<b>164 313 303</b>

*Source : Conseil Régional du Tchologo, 2020*

Il ressort du tableau 3 que seuls quatre (4) villages ont été électrifiés dans le département par le Conseil Régional du Tchologo. Sur les quatre opérations d'électrification, deux ont été financées à hauteur de 164 313 303 F CFA. Il s'agit de Irinékorou, un village de la sous-préfecture de Sikolo dont la population est de 1552 habitants, et de Fassélérou localisé dans la sous-préfecture de Kong ayant une population de 1677 habitants. 4 546 habitants, soit 5,17% de la population totale du département ont pu bénéficier des opérations d'électrification réalisées par le Conseil Régional du Tchologo dans le département de Kong. La photo n°3 présente le renforcement de l'électricité à Kong.

**Photo n°3.** Le renforcement de l'électrification de la ville de Kong par le Conseil Régional en 2018



*Prise de vue : KOFFI Norbert, 2021*

La photo n°3 présente le renforcement de l'électrification de la ville de Kong par le Conseil Régional en 2018. Les poteaux électriques en bois devenus vétustes ont été remplacés par d'autres en béton.

### **2.3. Une appréciation diversifiée des populations locales des actions du conseil régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité dans le département de Kong**

Les populations étant les premières bénéficiaires des investissements réalisés par le conseil régional, l'étude a permis d'évaluer le niveau de satisfaction de celles-ci au niveau du département de Kong. L'analyse effectuée dans cette étude sur le niveau de satisfaction des populations met en exergue les espaces urbain et rural.

#### **2.3.1. Une perception plurielle des populations en milieu urbain**

L'enquête menée dans les quatre (4) localités urbaines du département de Kong révèle qu'au niveau de l'électricité, 90 % des chefs de ménages enquêtés sont satisfaits contre 10 % qui ne le sont pas. Les populations insatisfaites sont celles qui résident à la périphérie de la ville. En effet, la non-couverture de ces quartiers périphériques par le réseau électrique ne permet pas aux chefs de ménages de se raccorder.

Pour ce qui est de l'accès au réseau d'adduction en eau, l'étude a permis d'aboutir à des résultats différents de ceux obtenus au niveau de



l'électricité. Le taux d'insatisfaction des populations s'élève à 65 % contre un taux de satisfaction de 35 % au niveau des chefs de ménages. En effet, les populations se plaignent des ruptures intempestives de fourniture d'eau par la SODECI surtout durant la saison sèche ainsi que de la qualité de l'eau en termes de couleur et d'odeur. Les entretiens effectués avec les responsables de cette structure ont permis d'identifier la pauvreté des nappes phréatiques du département ainsi que la faible couverture de ces villes en réseau d'adduction en eau comme principaux facteurs explicatifs de cette pénurie.

### **2.3.2. Une insatisfaction avérée des populations du milieu rural**

Les populations du milieu rural du département de Kong attendent encore beaucoup du conseil régional du Tchologo en ce qui concerne l'accès à l'électricité. En effet, l'étude relève un taux d'insatisfaction de 55 % dans ce domaine. Ce sont particulièrement les chefs de ménages des villages non encore électrifiés. Selon le Vice-président du conseil régional, l'électrification de l'ensemble des villages du département nécessite des moyens financiers conséquents, tandis que le Conseil régional est confronté à des difficultés financières qui résultent de la faiblesse du budget d'investissement.

Dans le domaine de l'accès des populations rurales à l'eau, 59 % des chefs de ménages sont insatisfaites. Elles pointent du doigt les pannes fréquentes observées au niveau des pompes à hydraulique villageois.

Les chefs traditionnels enquêtés évoquent le monopole de certaines sociétés privées qui seraient à l'origine de l'inaccessibilité à l'eau et à l'électricité dans le département de Kong.

## **3. Discussion**

Dans cette étude, il s'agissait de déterminer la contribution du Conseil Général du Tchologo dans l'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité. L'étude a d'abord fait l'état des lieux des services de l'eau et de l'électricité dans le département de Kong avant l'installation du conseil régional du Tchologo. A ce niveau, notre modèle d'analyse a permis de montrer que l'état de ces services était peu reluisant que ce soit en milieu urbain et rural. La crise militaro-politique, la faiblesse des investissements et l'éloignement des villages des lignes de haute tension sont à l'origine de cette situation. Ces résultats concordent avec ceux de plusieurs autres menées dans ce domaine. En effet, dans le département Zoukougbeu, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, K. Tano et *al.* (2021, p. 208) affirme que l'apport d'électricité reste inégalement réparti sur l'ensemble de ce territoire départemental. Cette inégale répartition de la couverture électrique est selon lui liée aux critères géographiques et économiques. L'électrification des villages dans ce département dépend donc de leur rapprochement de la ligne de haute tension ou de la viabilité économique de la localité. Au niveau de l'accessibilité à

l'eau, les résultats de L. Karidioula et N.B Assi-Kaudjhis (2019, p. 221) ont relevé dans le département de Dabakala que le déficit de production d'eau potable trouvait sa justification dans le nombre limité d'infrastructures face à la demande croissante d'une population plus nombreuse. Cette situation dans ce département est aussi liée au fait que les populations abandonnaient les ouvrages pour un déficit de maintenance. La majeure partie des pompes hydrauliques hors d'usage dans cette circonscription administrative a été abandonnée pour incapacité de maintenance liée à la crise de 2002.

Le second résultat a permis de montrer les actions du conseil régional dans l'amélioration des conditions de vie des populations dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'électricité. Selon l'étude, ces actions demeurent insuffisantes en dépit des nombreuses actions menées par cette structure décentralisée. Celles-ci ont concerné la réhabilitation et le renforcement des ouvrages. Ce résultat confirme ceux obtenus par K. Atta et *al.* (2013, p. 101) dans le département de Dimbokro. Ils notent que la distribution spatiale des équipements hydrauliques et électriques réalisés par le conseil départemental de Dimbokro ne s'étend pas à l'ensemble du département. Dans le cadre du département de Daloa, l'étude de B.E. Koffi (2010, p. 92 ; 94) montre tout comme dans le département de Kong qu'un accent particulier a été mis sur l'entretien des pompes villageoises existantes dont les pannes fréquentes poussent les populations à avoir recours aux sources traditionnelles d'eau.

Le troisième résultat souligne que les populations des milieux urbain et rural sont dans l'ensemble insatisfaites des actions du Conseil régional dans le domaine de l'accessibilité à l'eau et à l'électricité. Ce résultat corrobore celui obtenu par le Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal (2009, p. 39) au Sénégal. Ce comité relève une nette amélioration dans l'accès des ménages à l'eau potable. Les usagers déplorent cependant la qualité de l'eau (couleur, odeur, débris) et les difficultés d'avoir de l'eau en continu.

## **Conclusion**

Cette étude sur le défi du Conseil Régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité des populations dans le département de Kong a permis de montrer que les moyens financiers dont dispose cette structure décentralisée ne lui permettent pas de relever ce défi. Dans l'objectif de poursuivre la politique d'aménagement du territoire en se servant de la décentralisation, le Conseil Régional du Tchologo a effectué des réalisations dans toute la Région et surtout dans le département de Kong. Ces réalisations concernent la création de 31 forages équipés de pompes en milieu rural. Aussi, des opérations d'électrification ont été réalisées par le Conseil Régional dans quatre (4) villages du département Kong. Cependant, vu les moyens financiers limités dont dispose cette entité décentralisée, les populations du département ne sont pas satisfaites de ses réalisations effectuées. Par ailleurs, l'action

étatique à travers le Programme Présidentiel d'Urgence, constitue un recours indéniable pour atténuer les disparités qui persistent dans le département au niveau de l'accès des populations à l'eau et à l'électricité.

### References:

1. ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure et GNANKOUEEN Anicet Renaud, 2016, « Le Conseil départemental de Bongouanou à l'épreuve de l'amélioration des secteurs sociaux de la santé et de l'éducation (Côte d'Ivoire) », in *Germivoire* n° 4, p. 316-336.
2. ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2016, *Redynamisation du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et développement local dans la commune de Bouaké, le Département de Gagnoa et le District de Yamoussoukro*, Bouaké, Université Alassane Ouattara, Thèse unique de Doctorat en géographie, 404 p.
3. ATTA Koffi, GOGBE Téré et MEL Trotsky (2013), « Décentralisation et crise économique en Côte d'Ivoire : cas du conseil général de Dimbokro », in *European Scientific Journal*, vol.9, n°25, p. 85-109.
4. BANQUE MONDIALE, 2018, *Atlas des Objectifs de développement durable : des indicateurs du développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale, 76 p.
5. BLIMPO Moussa et COSGROVE-DAVIES Malcolm, 2020, *Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, Adoption, fiabilité et facteurs complémentaires d'impact économique*, Agence française de développement et de la Banque mondiale, Afrique en développement, 154 p.
6. BOTTON Sarah, 2006, « L'accès à l'eau et à l'électricité dans les pays en développement Comment penser la demande ? » in *Iddri. Idées pour le débat*, n° 09, 125 p.
7. Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal, 2009, *L'eau, la vie, le développement humain*, Dakar, SENAGROSOL CONSULT, 72 p.
8. DE LAUBADERE André, VENEZIA Jean-Claude, GAUDEMET Yves, 2002, *Droit administratif*, 17<sup>e</sup> éd., Paris, CEDEX, 459 p.
9. EL MARHOUM Adil, 2019, *Cours échantillonnage et estimation*, Rabat, Université Mohammed V Rabat, Département des Sciences Economiques, 101 p.
10. GAMBINO Méline, 2011, « Politique d'aménagement du territoire », in *Fait et tendances*, n°28, 5 p.
11. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2021, *Résultats globaux*, Abidjan, INS, 28 p.
12. KARIDIOULA Logbon, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2019, « Contraintes et précarités dans l'accès à l'eau potable dans le

- département de Dabakala (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°6, p. 216-235.
13. KOFFI Brou Emile, 2010, « La décentralisation, outil de développement local ? » in *RGLL*, N°08 déc. 2010, p. 81-100.
  14. KOUADIO Kan Arsène, 2021, Les enjeux de l'électrification en milieu rural de la Côte d'Ivoire, Université de Lorraine, Thèse de doctorat en géographie, 336 p.
  15. LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Edition Berlin, 1034 p.
  16. MAILLARD Maillard Thomas, BROU Kouadio Yves Oscar, SORO Doba, N'GUESSAN Kouakou Firmain, 2019, *Projet ETUPO : Étude de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la vallée du Bandama (Côte d'Ivoire) : Accès à l'eau potable dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire) : Synthèse des données recueillies en milieu urbain*, Bouaké, 11 p.
  17. N'GUESSAN M'Gbra, 2012, *Programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie, Rapport final, 88 p.
  18. TANO Kouamé, SEIDOU Coulibaly et KONAN Fulgence Amani, 2021, « L'accès aux services énergétiques dans les localités rurales de la Région du Haut-Sassandra : cas du département Zoukougbeu (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », in *DaloGéo*, n°5, p. 203-219
  19. USAID, 2019, *Projet eau, assainissement et hygiène des municipalités en Afrique de l'ouest – MUNIWASH : Rôle des municipalités dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement en Côte d'Ivoire*, Washington, USAID, 5 p.
  20. YEO Bêh, BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, 2017, « Les impacts de la décentralisation sur l'espace rural de la commune de Bouaké », in *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n° 1, p. 48-65.